



# Conseil économique et social

Distr. générale  
4 janvier 2022  
Français  
Original : anglais

## Commission de la condition de la femme

Soixante-sixième session

14-25 mars 2022

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives**

## **Réalisation de l'égalité des genres et avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport examine les difficultés et les possibilités concernant la réalisation de l'égalité des genres et de l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes, aux fins de la mise en œuvre intégrale, effective et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et à l'application, compte tenu des questions de genre, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), et se termine par des recommandations formulées à l'intention de la Commission de la condition de la femme, pour examen.

\* E/CN.6/2022/1.



## I. Introduction

1. La Commission de la condition de la femme, à sa soixante-sixième session, aura pour thème prioritaire « Réalisation de l'égalité des genres et avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes », comme prévu dans son programme de travail pluriannuel (2021-2024). Le présent rapport propose une analyse des mesures prises pour lutter contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement et réduire les risques de catastrophe, et comprend des recommandations visant à créer des coalitions de soutien destinées à faire progresser l'égalité des genres et l'avancement des femmes au moyen de politiques et de programmes globaux et intégrés qui protègent les droits humains, renforcent la résilience et favorisent les économies vertes et bleues régénératrices et les transitions justes qui tiennent compte de l'égalité des genres (E/CN.6/2020/3)<sup>1</sup>.

2. L'inégalité de genre, associée aux crises climatiques et environnementales, constitue le plus grand défi actuel en matière de développement durable. Les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les catastrophes touchent l'ensemble de la planète et tous les peuples, quoique de manières diverses et à des degrés différents, tandis que les inégalités liées au genre ont pour conséquence de priver la moitié de l'humanité de ses droits humains. Les changements climatiques et les crises et catastrophes environnementales affectent de manière disproportionnée les femmes et les filles, en particulier celles qui sont en situation de vulnérabilité ou marginalisées. Par ailleurs, l'inégalité de genre et l'accès inégal des femmes à la terre et aux ressources naturelles, au financement, à la technologie, aux connaissances, à la mobilité et à d'autres atouts limitent leur capacité de réagir et de faire face aux crises et aux catastrophes climatiques et environnementales. Les retombées économiques et sociales de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont exacerbé les effets des crises climatique et environnementale et défavorisé encore davantage certaines populations, en particulier les femmes et les filles. La participation et le leadership des femmes et des filles sont essentiels pour accroître l'efficacité de l'action en matière de climat, d'environnement et de réduction des risques de catastrophe, mais leur capacité d'action pour construire un avenir résilient dépend de la suppression des obstacles structurels et des écarts entre les genres.

3. Le présent rapport fait le point sur l'évaluation de la dimension de genre des cadres normatifs relatifs aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et aux risques de catastrophe, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il fait fond sur les conclusions de la réunion d'un groupe d'expertes et d'experts sur le thème prioritaire, tenue par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) du 11 au 14 octobre 2021, ainsi que sur des recherches et des données récentes provenant d'organismes des Nations Unies et d'autres sources.

---

<sup>1</sup> *Notre programme commun : Rapport du Secrétaire général* (publication des Nations Unies, 2021) ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), « Économie verte », disponible à l'adresse [www.unep.org/fr/parcourir-les-sujets/economie-verte](http://www.unep.org/fr/parcourir-les-sujets/economie-verte) ; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Gros plan sur la relance verte », disponible à l'adresse [www.oecd.org/coronavirus/fr/themes/relance-verte](http://www.oecd.org/coronavirus/fr/themes/relance-verte) ; Banque mondiale, « What is the blue economy? », 6 juin 2017 ; Mukhisa Kituyi, « Why a sustainable blue recovery is needed », Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 21 juillet 2021.

## II. Tendances en matière de climat, d'environnement et de catastrophes et incidences différenciées selon le genre

4. Les changements climatiques, la perte de biodiversité, la désertification, la dégradation des terres, la pollution et la pandémie de COVID-19 se sont accélérés et intensifiés pour provoquer des crises généralisées et interdépendantes. Les changements climatiques provoquent des catastrophes de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves, perturbent les écosystèmes et contribuent à la perte de biodiversité. Les crises interdépendantes menacent la pleine réalisation des droits humains, en particulier les droits à la vie et à la dignité, au développement, à une vie exempte de violence et de discrimination, à un niveau de vie adéquat, au meilleur état de santé physique et mentale possible, à l'eau et à l'assainissement, à un environnement sain et bien d'autres, et ont des conséquences graves pour les femmes et les filles, en particulier celles qui vivent en milieu rural, les autochtones et les migrantes.

5. Les émissions croissantes de gaz à effet de serre, produites en grande partie par la combustion de combustibles fossiles, sont 62 % plus élevées qu'en 1990, date du début des négociations internationales sur le climat, et compromettent sérieusement l'objectif mondial de contenir le réchauffement de la planète bien en deçà de 2 °C d'ici la fin du siècle s'il se poursuit au rythme actuel<sup>2</sup>. Au vu des contributions actuelles déterminées au niveau national communiquées par les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le monde se dirige dangereusement vers une hausse de la température supérieure à 2 °C. Les conséquences pour l'humanité et les écosystèmes forment un cercle vicieux : réchauffement, acidification et désoxygénation des océans ; fonte des calottes glaciaires et élévation du niveau des mers ; phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, sécheresses et incendies de forêt) ; perte d'habitats, de flore et de faune ; menaces pesant sur la production agricole, la sécurité alimentaire, les établissements humains et la santé. L'influence humaine a incontestablement provoqué un réchauffement de l'atmosphère, des océans et des terres<sup>3</sup>, tandis que les changements climatiques aggravent la pauvreté et creusent les inégalités, en particulier celles liées au genre, à l'âge, à la race, à la classe, à la caste, à l'appartenance à une communauté autochtone, à la situation migratoire et au handicap, mettant en péril toute vie humaine et non humaine sur terre<sup>4</sup>.

6. Les pressions humaines vont pousser un million d'espèces vers l'extinction dans les années à venir<sup>5</sup>, et l'on court le risque catastrophique de perdre 30 % à 50 % de toutes les espèces d'ici 2050<sup>6</sup>. À l'échelle mondiale, les peuples autochtones, les communautés locales, les pauvres des villes et les femmes et les filles subissent donc

<sup>2</sup> Organisation météorologique mondiale (OMM), *Bulletin de l'OMM sur les gaz à effet de serre*, n° 17 (25 octobre 2021).

<sup>3</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « Summary for policymakers », dans *Climate Change 2021: The Physical Science Basis* (Changements climatiques 2021 : les éléments scientifiques), Valérie Masson-Delmotte *et al.* (dir.) (2021).

<sup>4</sup> Valérie Masson-Delmotte *et al.* (dir.), *Global Warming of 1.5°C: IPCC Special Report on the Impacts of Global Warming of 1.5°C above Pre-Industrial Levels and Related Global Greenhouse Gas Emission Pathways, in the Context of Strengthening the Global Response to the Threat of Climate Change, Sustainable Development, and Efforts to Eradicate Poverty* (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2018).

<sup>5</sup> Sandra Díaz *et al.* (dir.), *Summary for Policymakers of the Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services* (Bonn, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, 2019).

<sup>6</sup> Andrew Deutz *et al.*, *Financing Nature: Closing the Global Biodiversity Financing Gap* (Paulson Institute, The Nature Conservancy et Cornell Atkinson Center for Sustainability, 2020).

de façon disproportionnée les effets de la perte de diversité biologique (E/CN.6/2020/3). Entre 2019 et 2020, la déforestation de la forêt ombrophile primaire, qui est essentielle pour la biodiversité et le stockage du carbone, a augmenté de 12 %, et ce rythme s'est maintenu en 2021<sup>7</sup>. Certaines parties de l'Amazonie émettent désormais plus de carbone qu'elles n'en absorbent<sup>8</sup>, même si les zones de conservation protégées et les territoires autochtones, qui abritent 80 % de la biodiversité terrestre, restent des puits de carbone<sup>9</sup>.

7. La dégradation des terres, provoquée principalement par l'expansion rapide et la gestion non durable de l'agriculture industrielle, touche 3,2 milliards de personnes, en particulier les membres des communautés rurales et les petits exploitants agricoles, dont un grand nombre sont des femmes<sup>10</sup>. À l'échelle mondiale, un quart des femmes actives travaillent dans le secteur agricole, la foresterie et la pêche<sup>11</sup>, et l'agriculture demeure la principale source d'emploi pour les femmes des pays à revenu faible et intermédiaire inférieur<sup>12</sup>. Cependant, bien qu'il existe des variations d'une région à l'autre, moins de 13 % des propriétaires de terres agricoles sont des femmes<sup>13</sup>.

8. Les zones arides couvrent environ 40 % de la surface terrestre mondiale, et sont associées à la sécheresse, aux déplacements de population et à l'insécurité foncière, hydrique et alimentaire, qui touchent les plus pauvres, en particulier les femmes et les enfants<sup>14</sup>. L'écart entre les genres en matière de sécurité alimentaire s'est considérablement creusé, passant de 6 % en 2019 à 10 % en 2020, car les perturbations des systèmes alimentaires et nutritionnels liées à la COVID-19 et la hausse des prix des denrées alimentaires ont exposé davantage de femmes et de filles à la faim et à la sous-alimentation<sup>15</sup>.

9. La pollution contribue à la destruction des écosystèmes et aux changements climatiques. Chaque année, 3,8 millions de personnes, dont un nombre disproportionné de femmes et d'enfants, meurent de la pollution de l'air intérieur causée par l'utilisation de la biomasse dans des fourneaux de cuisson et de chauffage inefficaces<sup>16</sup>. La pollution plastique en augmentation constante dans les océans et autres masses d'eau représente 85 % de tous les déchets marins, et a des conséquences désastreuses pour la santé, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, s'agissant notamment des effets des microplastiques sur la santé des femmes et des filles<sup>17</sup>.

<sup>7</sup> Voir <https://research.wri.org/gfr/forest-pulse>.

<sup>8</sup> Luciana V. Gatti *et al.*, « Amazonia as a carbon source linked to deforestation and climate change », *Nature*, vol. 595, n° 7867 (15 juillet 2021).

<sup>9</sup> M. Finer et N. Mamani, « The Amazon and climate change: carbon sink vs. carbon source », *Monitoring of the Andean Amazon Project*, n° 144 (2021).

<sup>10</sup> Valérie Masson-Delmotte *et al.* (dir.), *Climate Change and Land: An IPCC Special Report on Climate Change, Desertification, Land Degradation, Sustainable Land Management, Food Security, and Greenhouse Gas Fluxes in Terrestrial Ecosystems* (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2019).

<sup>11</sup> Banque mondiale, « Employées, agriculture, femmes (% d'emploi des femmes) (estimation modélisée par l'OIT) », Données ouvertes de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.AGR.EMPL.FE.ZS>.

<sup>12</sup> Organisation internationale du Travail (OIT), *Les femmes au travail : Tendances 2016* (Genève, 2016).

<sup>13</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), base de données Genre et droit à la terre, disponible à l'adresse [www.fao.org/gender-landrights-database/fr/](http://www.fao.org/gender-landrights-database/fr/).

<sup>14</sup> Union internationale pour la conservation de la nature, « Drylands and land degradation », juin 2017.

<sup>15</sup> *Rapport sur les objectifs de développement durable 2021* (publication des Nations Unies, 2021).

<sup>16</sup> Organisation mondiale de la Santé, « Pollution de l'air à l'intérieur des habitations et santé », 22 septembre 2021.

<sup>17</sup> PNUE, *From Pollution to Solution: A Global Assessment of Marine Litter and Plastic Pollution* (De la pollution à la solution : une évaluation mondiale des déchets marins et de la pollution plastique) (Nairobi, 2021).

10. Ces tendances s'inscrivent dans le prolongement de modes de production, de consommation et d'utilisation des terres non durables, de l'exploitation des ressources, de l'accumulation de richesses et de la dépendance destructrice aux combustibles fossiles, principalement dans les pays industrialisés. Les industries extractives sont responsables de 50 % des émissions de carbone dans le monde et de plus de 80 % de la perte de biodiversité<sup>18</sup>. Les moins responsables des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement sont souvent les plus durement touchés. Les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, qui comptent parmi les plus vulnérables aux changements climatiques, ne contribuent qu'à hauteur de 7 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre<sup>19</sup>.

11. Les crises et les catastrophes climatiques et environnementales exacerbent les menaces contre la paix et la sécurité, pénalisant en particulier les pays fragiles ou touchés par des conflits ainsi que les femmes et les filles (S/2021/827) ; elles entraînent la perte des moyens de subsistance et l'épuisement des ressources naturelles et alimentent les migrations et les déplacements. En 2020, les catastrophes liées au climat ont provoqué le déplacement de plus de 30 millions de personnes<sup>20</sup>. D'ici 2050, 216 millions de personnes pourraient être amenées à se déplacer à l'intérieur de leur pays à cause des changements climatiques<sup>21</sup>. Bien qu'il n'existe pas de données ventilées par genre, les faits indiquent que les déplacements liés aux changements climatiques concernent de manière disproportionnée les femmes et les filles dans les pays en développement, et qu'elles sont aussi touchées de manières différentes, notamment par le risque accru de violence fondée sur le genre et de mariage d'enfants, les incidences sur la santé maternelle et néonatale et une charge alourdie de soins et de travaux domestiques non rémunérés<sup>22</sup>. Les rivalités accrues autour des ressources sont liées à des conflits au sein des pays et entre eux. Les pays fragiles et touchés par des conflits sont moins résilients et moins bien préparés à faire face à ces tendances<sup>23</sup>.

12. Les retombées économiques des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes sont considérables. Au rythme actuel des émissions, le produit intérieur brut (PIB) mondial risque de reculer de 15 % à 25 %, mais si les émissions sont réduites de 45 % d'ici à 2030, les pertes de biodiversité et les pertes économiques (dont une perte de 8 % du PIB), quoiqu'encore importantes, seront moins désastreuses<sup>24</sup>.

13. Ces tendances accentuent et creusent les inégalités de genre et entraînent des déficits encore plus importants en matière de travail décent pour les femmes<sup>25</sup>. Des normes discriminatoires bien ancrées, des relations de pouvoir inégales, la violence à l'égard des femmes et des filles et la division du travail fondée sur le sexe dans les

<sup>18</sup> Bruno Oberle *et al.*, *Global Resources Outlook 2019: Natural Resources for the Future We Want* (Nairobi, PNUE, 2019), résumé en français sous le titre « Perspectives des ressources mondiales 2019 : des ressources naturelles pour l'avenir que nous voulons ».

<sup>19</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Nationally Determined Contributions (NDC) Global Outlook Report 2021: The State of Climate Ambition* (New York, 2021).

<sup>20</sup> Observatoire des situations de déplacement interne, *Rapport mondial sur le déplacement interne 2021* (Genève, 2021).

<sup>21</sup> Viviane Clement *et al.*, *Groundswell Part 2: Acting on Internal Climate Migration* (Washington, Banque mondiale, 2021), résumé en français sous le titre « Groundswell : agir face aux migrations climatiques internes, deuxième partie ».

<sup>22</sup> CARE International, « Evicted by climate change : confronting the gendered impacts of climate-induced displacement », 6 juillet 2020.

<sup>23</sup> PNUE *et al.*, *Gender, Climate and Security: Sustaining Inclusive Peace on the Frontlines of Climate Change* (2020).

<sup>24</sup> *Notre programme commun* (publication des Nations Unies, 2021).

<sup>25</sup> OIT, *The Employment Impact of Climate Change Adaptation: Input Document for the G20 Climate Sustainability Working Group* (Genève, 2018).

ménages et les communautés sous-tendent la relation des femmes aux ressources naturelles dans de nombreux contextes. L'accès limité des femmes aux services publics, à la protection sociale et aux infrastructures accroît leur vulnérabilité face aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et aux risques de catastrophe. Des crises telles que la pandémie de COVID-19 montrent à quel point les économies et l'existence humaine dépendent des soins et des travaux domestiques rémunérés et non rémunérés assurés par les femmes, et de fait alourdissent cette charge<sup>26</sup>, ce qui nuit à la résilience et aux droits des femmes. Le taux de survie des femmes est plus faible lors des catastrophes, tout comme leur accès aux secours et à l'assistance, ce qui compromet leurs moyens de subsistance et leurs perspectives de relèvement<sup>27</sup>.

14. Les crises et les catastrophes climatiques et environnementales peuvent porter atteinte à la santé et aux droits des femmes et des filles en matière de sexualité et de procréation lorsque les biens et les services sont limités ou indisponibles en raison de la destruction des infrastructures, des routes et des cliniques, notamment dans les zones rurales et reculées. Les discriminations fondées sur le genre bien ancrées aggravent les risques pour les jeunes femmes et les adolescentes, ainsi que pour les personnes de genre variant<sup>28</sup>.

15. La pandémie parallèle de violence contre les femmes et les filles pendant la pandémie de COVID-19 est un exemple de la recrudescence de la violence de genre qui se produit lors des crises et des catastrophes<sup>29</sup>. Les femmes et les filles qui sont confrontées à des formes multiples de discrimination croisée, sont particulièrement exposées à la violence et à l'exclusion. L'augmentation des féminicides et des menaces et violences à l'égard des défenseuses des droits humains liés à l'environnement, y compris les femmes autochtones, est alarmante. En 2020, au moins 331 défenseurs de l'environnement ont été tués, dont 44 femmes ; parmi ces personnes, 69 % défendaient les droits fonciers, les droits des peuples autochtones et les droits environnementaux, et 28 % les droits des femmes ([A/HRC/46/35](#))<sup>30</sup>.

### III. Cadres normatif et politique

16. Il est souligné dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing que les modes de production et de consommation non durables, notamment dans les pays industrialisés, sont à l'origine de la dégradation de l'environnement, de la pauvreté et des inégalités à l'échelle mondiale, et qu'ils ont des retombées particulières sur la santé et les moyens de subsistance des femmes et des filles. Le rapport sur l'examen et l'évaluation des suites qui leur ont été données après 25 ans ([E/CN.6/2020/3](#)) a préconisé la mise en œuvre de politiques, de programmes et d'un financement tenant compte de la dimension de genre afin de favoriser une gouvernance environnementale

<sup>26</sup> Silke Staab, Seemin Qayum et Bobo Diallo, « COVID-19 and the care economy: immediate action and structural transformation for a gender-responsive recovery », note de synthèse n° 16 (New York, ONU-Femmes, 2020).

<sup>27</sup> Mary Picard, « Empowering women in climate, environment and disaster risk governance: from national policy to local action », document de référence préparé pour la réunion du groupe d'expertes et d'experts tenue lors de la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, octobre 2021.

<sup>28</sup> International Planned Parenthood Federation, « Impacts of the climate crisis on sexual and reproductive health and rights », document d'expert préparé pour la réunion du groupe d'expertes et d'experts tenue lors de la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, octobre 2021 ; Women Deliver, « The link between climate change and sexual and reproductive health and rights: an evidence review », janvier 2021.

<sup>29</sup> ONU-Femmes, « Le COVID-19 et la violence contre les femmes et les filles : lutter contre la pandémie de l'ombre », note de synthèse n° 17 (2020).

<sup>30</sup> Front Line Defenders, *Analyse globale 2020* (Dublin, 2021).

efficace, la gestion des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action climatique dans le cadre d'une transition juste, englobant le travail décent et la protection sociale pour toutes et tous et l'économie des soins.

17. Le Programme 2030 et les objectifs de développement durable ont créé un lien étroit entre le développement durable, l'égalité des genres et l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles, un programme complet étant inscrit dans les objectifs en vue de faire face aux enjeux environnementaux et climatiques.

18. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, dans sa recommandation générale n° 34 (2016), a établi un lien important entre la dégradation de l'environnement et les droits humains des femmes rurales et souligné que les États étaient tenus de faire respecter les droits de ces dernières à la terre et aux ressources naturelles (CEDAW/C/GC/34). Dans sa recommandation générale n° 37 (2018), il a souligné les effets disproportionnés des changements climatiques et des catastrophes sur les femmes et les filles et demandé aux États de protéger et de promouvoir leurs droits humains en matière de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets (CEDAW/C/GC/37).

19. En application des Conventions de Rio, l'intégration de la dimension de genre dans les processus et mécanismes clés et la réalisation d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes ont progressé. Des plans d'action en faveur de l'égalité des genres ont été adoptés et sont en cours d'exécution, notamment le Plan d'action 2015-2020 pour l'égalité entre les sexes au titre de la Convention sur la diversité biologique, une version renforcée du Programme de travail quinquennal de Lima relatif au genre et son plan d'action en la matière (2019-2024) prévu par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Plan d'action pour l'égalité entre les sexes au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification (2017).

20. Dans l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les États ont reconnu le caractère central de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, de l'équité entre les générations et des droits humains, y compris les droits à la santé et au développement et les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable (FCCC/CP/2015/10/Add.1). Plus récemment, le Pacte de Glasgow pour le climat a mis l'accent sur l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la participation pleine, véritable et égale des femmes à l'action climatique (FCCC/PA/CMA/2021/L.16).

21. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (résolution 69/283 de l'Assemblée générale) visait à intégrer à titre prioritaire les questions de genre, ainsi que celles relatives à l'âge, au handicap et à la culture, dans toutes les politiques et tous les plans et processus décisionnels, à des fins de prévention des nouveaux risques, de réduction des risques existants et de gestion des risques résiduels. Les États ont reconnu qu'il était crucial que les femmes participent à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion concrète des risques systémiques, et qu'elles prennent part à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de plans et de programmes de réduction des risques de catastrophe soucieux de la problématique femmes-hommes, ainsi qu'à l'allocation de ressources nécessaires.

22. Dans sa résolution historique de 2021 (A/HRC/48/L.23/Rev.1), le Conseil des droits de l'homme a reconnu le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable et encouragé les États à adopter des politiques visant à permettre l'exercice de ce droit s'il y avait lieu, y compris en ce qui concerne la biodiversité et les écosystèmes, en

ayant à l'esprit que les autres obligations en matière de droits humains, y compris celles liées à l'égalité femmes-hommes, devaient être respectées.

#### **IV. Intégrer les questions de genre dans les politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes**

23. Les cadres juridiques et politiques nationaux relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes ne constituent pas encore une base cohérente pour une gouvernance sensible au genre qui protège les droits et réponde aux besoins des femmes et des filles, et ne garantissent pas non plus la participation des femmes à la prise de décision. Les lois et les politiques qui tiennent compte des questions d'égalité des genres ont tendance à considérer les femmes comme un groupe vulnérable plutôt que comme des agentes de changement, des décideuses et des participantes à l'action climatique et environnementale et à la gestion des risques de catastrophe ayant droit à une part équitable des bénéfices<sup>31</sup>. Sur 192 cadres énergétiques nationaux dans 137 pays, un tiers seulement tiennent compte des considérations de genre ; les femmes y sont caractérisées comme des parties prenantes ou des bénéficiaires potentielles, mais rarement comme des agentes de changement<sup>32</sup>.

24. L'absence relative de considérations liées au genre dans les lois et les politiques va de pair avec l'utilisation du PIB comme mesure du progrès. Le PIB ne tient pas compte des coûts de la destruction de l'environnement<sup>33</sup> et de la valeur des soins et des travaux domestiques non rémunérés, principalement effectués par les femmes et les filles, qui sous-tendent la croissance et le développement économiques. Les liens réciproques entre la protection des personnes et la protection de la planète sont difficiles à exprimer dans les lois, les politiques et le financement, car la plupart de ces instruments sont sectoriels et leur mise en œuvre relève de différents ministères et institutions. Seuls quelques pays ont intégré l'égalité des genres, les changements climatiques, l'environnement, la réduction des risques de catastrophe et le financement dans des stratégies nationales de développement durable tenant compte de la dimension de genre et alloué des ressources à cet égard (E/CN.6/2020/3)<sup>34</sup>.

25. Les villes sont responsables de plus de 70 % des émissions et comptent pour 78 % de la consommation énergétique mondiale ; elles sont aussi exposées de manière disproportionnée au risque climatique<sup>35</sup>. Les villes jouent un rôle de premier plan dans l'action climatique ; plus de 1 000 villes et administrations locales se sont engagées à réduire à zéro les émissions d'ici à 2050<sup>36</sup>, mais elles pourraient aussi faire davantage d'efforts pour tenir compte des questions de genre, en particulier dans la planification et l'utilisation de systèmes de transport et d'infrastructures urbaines durables.

<sup>31</sup> Picard, « Empowering women in climate ».

<sup>32</sup> Union internationale pour la conservation de la nature et al., « Energizing equality: the importance of integrating gender equality principles in national energy policies and frameworks », septembre 2017.

<sup>33</sup> *Notre programme commun* (publication des Nations Unies, 2021).

<sup>34</sup> OCDE, *Égalité femmes-hommes et environnement : Accumuler des connaissances et des politiques pour atteindre les ODD* (Paris, 2021).

<sup>35</sup> ONU Info, « Cities: a “cause of and solution to” climate change », 18 septembre 2019 ; Nations Unies, « Les villes et la pollution » (s.d.).

<sup>36</sup> Groupe C40, « From LA to Bogotá to London, global mayors unite to deliver critical city momentum to world leaders tasked with keeping 1.5 degree hopes alive at Glasgow's COP26 », 2 novembre 2021.

26. Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité sont les principaux outils dont disposent les États pour s'acquitter des obligations que leur impose la Convention sur la diversité biologique en ce qui concerne la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité et le partage juste et équitable des bénéfices. L'analyse de 254 stratégies et plans d'action de ce type dans 174 pays sur une période de 23 ans (1993-2016) a révélé que 56 % font référence aux femmes ou au genre, et qu'un quart des 174 stratégies et plans d'action les plus récents tiennent compte des questions de genre ou comprennent des activités auxquelles participent des femmes, mais que seuls 9 % y consacrent des ressources dédiées<sup>37</sup>. Un examen ultérieur des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité pour la période 2010-2018 a donné des résultats similaires<sup>38</sup>, faisant état des occasions manquées de mettre en place des politiques et des programmes sur la biodiversité qui tiennent compte de la dimension de genre<sup>39</sup>.

27. Tous les cinq ans, les États préparent et mettent à jour les contributions déterminées au niveau national prévues par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans lesquelles ils présentent leurs engagements en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets. Une comparaison des contributions déterminées au niveau national de première et de deuxième génération a montré que la proportion de contributions faisant référence au genre ou aux femmes avait augmenté (de 46 % à 96 %), de même que les objectifs, politiques et mesures tenant compte du genre (de 13 % à 55 %), mais les améliorations ont été moindres dans les indicateurs tenant compte du genre (de 0 % à 13 %). L'intégration de la dimension de genre a fait des progrès modestes : 24 % des 120 pays ont reconnu que les institutions nationales chargées de promouvoir l'égalité des genres devaient faire partie de la gouvernance liée aux changements climatiques et seulement 27 % ont noté l'importance de la participation des femmes à la prise de décisions sur l'action climatique<sup>40</sup>.

28. Une approche faisant intervenir l'ensemble des pouvoirs publics, fondée sur la coordination et le renforcement des capacités des parlementaires, des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres, des maires et des municipalités, ainsi que des institutions chargées des questions liées à la lutte contre les changements climatiques, à la protection de l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe et à leur financement, est essentielle pour permettre la mise en œuvre de politiques et de programmes tenant compte de la dimension de genre dans les domaines des changements climatiques et de la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes.

## V. Promouvoir la participation et le leadership des femmes

29. Les femmes et les filles s'engagent en faveur de l'action climatique et environnementale à tous les niveaux<sup>41</sup>, mais, en dépit de leur importante contribution, la participation des femmes et leur représentation à des postes de direction sont inférieures à celles des hommes et n'atteignent pas un niveau suffisant pour qu'elles

<sup>37</sup> Union internationale pour la conservation de la nature et Environment and Gender Information, « Gender and biodiversity: analysis of women and gender equality considerations in National Biodiversity Strategies and Action Plans (NBSAPs) », janvier 2017.

<sup>38</sup> Disponible à l'adresse <https://www.cbd.int/doc/c/0f25/8d61/055e16b7591ec4caa8136056/sbi-02-02-add3-fr.pdf>.

<sup>39</sup> Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, *Addressing Gender Issues and Actions in Biodiversity Objectives* (Montréal, 2019).

<sup>40</sup> PNUD, *Nationally Determined Contributions (NDC) Global Outlook Report 2021*.

<sup>41</sup> OCDE, *Égalité femmes-hommes et environnement*.

puissent influencer les décisions, les politiques et les stratégies<sup>42</sup>. Lors des réunions internationales sur le climat organisées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2019, 40 % des membres des délégations et 27 % des chefs ou chefs adjoints de délégation étaient des femmes (FCCC/CP/2020/3), contre 49 et 39 % respectivement lors des sessions virtuelles tenues au premier semestre de 2021 (FCCC/CP/2021/4). Au niveau national, seuls des gains marginaux ont été enregistrés : en 2020, 15 % des ministres des secteurs environnementaux étaient des femmes, contre 12 % en 2015, tandis que la part de femmes dans les parlements est passée de 22,3 % à 25,4 %<sup>43</sup>. Au niveau local, la participation des femmes dans les administrations locales dépasse à peine 36 %, et seuls 33 % des pays imposent des quotas pour la participation des femmes dans les organes de gouvernance foncière<sup>44</sup>.

30. Ces écarts entre les genres sont très préoccupants, car la participation des femmes et leur rôle dans la prise de décision sur un pied d'égalité avec les hommes rendent la gouvernance du climat, de l'environnement et des risques de catastrophe plus efficace. Quand les femmes siègent dans les parlements nationaux, les pays sont plus fermes dans leurs politiques de lutte contre les changements climatiques, ce qui se traduit par une diminution des émissions<sup>45</sup>. À l'échelon local, la participation des femmes à la gestion des ressources naturelles améliore la gouvernance et la conservation des ressources<sup>46</sup>, et l'application de quotas de genre accroît l'efficacité des interventions visant à préserver l'environnement et à lutter contre les changements climatiques et aboutit à un partage plus équitable des bénéfices (E/CN.6/2020/3)<sup>47</sup>.

31. Les organisations féminines de la société civile, et en particulier les organisations de jeunes femmes, font face à de multiples obstacles qui entravent leur participation et les empêchent de mener un rôle de premier plan, qu'il s'agisse du rétrécissement de l'espace démocratique, de la diminution des financements ou encore des menaces qui pèsent sur la sécurité physique de leurs membres. Cette situation est encore plus difficile pour les femmes autochtones, les femmes d'ascendance africaine, les personnes LGBTIQ+, les personnes handicapées et celles qui vivent dans des zones rurales, isolées et exposées aux catastrophes, du fait des difficultés d'accès et de communication. Cependant, elles possèdent une connaissance approfondie des besoins et des priorités des populations et jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, ainsi que dans la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience à tous les niveaux.

<sup>42</sup> Bina Agarwal, « Does women's proportional strength affect their participation? Governing local forests in South Asia », *World Development*, vol. 38, n° 1 (janvier 2010) ; Olaf Westermann, Jacqueline Ashby et Jules Pretty, « Gender and social capital: the importance of gender differences for the maturity and effectiveness of natural resource management groups », *World Development*, vol. 33, n° 11 (novembre 2005).

<sup>43</sup> Union internationale pour la conservation de la nature, « New data reveals slow progress in achieving gender equality in environmental decision making », 1<sup>er</sup> mars 2021.

<sup>44</sup> ONU-Femmes et Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : Gros plan sur l'égalité des sexes 2021* (New York, 2021).

<sup>45</sup> Astghik Mavisakalyan et Yashar Tarverdi, « Gender and climate change: do female parliamentarians make difference? », *European Journal of Political Economy*, vol. 56 (janvier 2019).

<sup>46</sup> Craig Leisher *et al.*, « Does the gender composition of forest and fishery management groups affect resource governance and conservation outcomes? A systematic map », *Environmental Evidence*, vol. 5, n° 6 (2016).

<sup>47</sup> Nathan J. Cook, Tara Grillos et Krister P. Andersson, « Gender quotas increase the equality and effectiveness of climate policy interventions », *Nature Climate Change*, vol. 9, n° 4 (avril 2019) ; *Notre programme commun* (publication des Nations Unies, 2021).

## VI. Développer le financement tenant compte de la dimension de genre

32. Pour parvenir à la stabilisation du climat et à la durabilité environnementale, centrées sur l'égalité des genres et les soins, il faut augmenter considérablement les financements publics et privés. Le déficit de financement de la biodiversité devrait se chiffrer entre 598 milliards et 824 milliards de dollars par an au cours de la prochaine décennie<sup>48</sup>. On estime que la réalisation de l'objectif de l'Accord de Paris, qui consiste à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, coûtera entre 1 600 milliards et 3 800 milliards de dollars par an<sup>49</sup>. Les pays développés doivent encore honorer leur engagement de fournir 100 milliards de dollars par an pour aider les pays en développement à faire face aux changements climatiques. Lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les Parties ont prié instamment les pays développés de doubler, au minimum, leur contribution collective au financement de l'action climatique des pays en développement pour l'adaptation d'ici à 2025, par rapport aux niveaux de 2019 (FCCC/PA/CMA/2021/L.16).

33. Des financements publics et privés à grande échelle sont nécessaires pour aider les pays à passer de la dépendance aux combustibles fossiles à des économies à faible émission de carbone et résilientes aux changements climatiques. La réaffectation des 423 milliards de dollars engagés chaque année pour subventionner les combustibles fossiles<sup>50</sup> pourrait financer une transition juste et tenant compte des questions de genre, à commencer par la protection sociale pour toutes et tous (E/CN.6/2020/3)<sup>51</sup>. Le financement public, sous forme de subventions en particulier, devrait être consacré en priorité aux mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets tenant compte des questions de genre. En 2018-2019, 57 % de l'aide que les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont consacrée à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements, soit un montant de 18,9 milliards de dollars, a servi à financer des activités relatives à l'égalité des genres<sup>52</sup>.

34. Les mécanismes multilatéraux de financement de l'action climatique, notamment le Fonds pour l'adaptation, les Fonds d'investissement climatiques, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, tiennent compte de considérations de genre à des degrés divers, mais cela se limite généralement à la préparation des projets, peu d'attention étant accordée à la mise en œuvre ou aux résultats tenant compte de la dimension de genre<sup>53</sup>. Ces mécanismes restent largement inaccessibles aux organisations de femmes, les structures de financement étant orientées vers des projets de grande envergure et de plusieurs millions de dollars<sup>54</sup>. Le respect du principe de subsidiarité permettrait de financer et de mettre en œuvre des interventions grâce à des mécanismes de subvention nationaux ou infranationaux,

<sup>48</sup> Deutz *et al.*, *Financing Nature*.

<sup>49</sup> Heleen de Coninck *et al.*, « Strengthening and implementing the global response », dans *Global Warming of 1.5°C*, Masson-Delmotte *et al.* (dir.).

<sup>50</sup> PNUD, « Alternative uses of pre-tax fossil-fuel subsidies per year », 2021.

<sup>51</sup> *Notre programme commun* (publication des Nations Unies, 2021).

<sup>52</sup> OCDE, « Development finance for gender equality: the generation equality forum action coalitions », juin 2021.

<sup>53</sup> Liane Schalatek, « Core steps to increase quality and quantity of gender-responsive climate finance », document d'expert préparé pour la réunion du groupe d'expertes et d'experts tenue lors de la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, octobre 2021.

<sup>54</sup> Women's Environment and Development Organization et Prospera, « Women's organizations and climate finance: engaging in processes and accessing resources », 2019.

en adaptant les conditions et les exigences en matière de rapports aux organisations de femmes<sup>55</sup>.

35. Il est essentiel d'augmenter le financement des secteurs public et privé en faveur des microentreprises et petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes, y compris les entreprises informelles, de manière à promouvoir des initiatives climatiques et environnementales tenant compte des questions de genre. Divers instruments financiers peuvent fournir des financements accessibles et abordables aux entreprises et coopératives détenues par des femmes, notamment des obligations liées au genre (*gender bonds*), des prêts à des conditions très favorables, des garanties contre les risques et des subventions, qui permettent de réduire le besoin de garanties, dont beaucoup de femmes ne disposent pas. Ces investissements améliorent directement la résilience au climat et à l'environnement de la population en général et pourraient être aisément mis en œuvre à plus grande échelle. Des mécanismes solides de sauvegarde, de responsabilité et de transparence, y compris pour les financements publics utilisés comme levier pour les financements privés, sont nécessaires pour garantir le respect de l'égalité des genres, des droits humains et des droits du travail ainsi que des normes environnementales<sup>56</sup>.

## VII. Renforcer la résilience des femmes

36. Le renforcement de la résilience des femmes, de leurs communautés et des sociétés face aux changements climatiques et aux risques environnementaux et systémiques s'inscrit dans l'initiative mondiale de transformation des modes de production et de consommation non durables dans toutes les économies (agriculture, pêche, sylviculture, énergie et infrastructures, etc.). À cet égard, il serait utile de reconnaître et de réduire les pratiques de travail inégales et de redistribuer la charge, y compris les soins et les travaux domestiques non rémunérés, dans ces domaines et d'attirer l'attention sur les pratiques prometteuses en matière de coopération et de soins collectifs. Il faudrait ainsi transformer l'économie des services à la personne et les systèmes de protection sociale et de santé, supprimer les obstacles structurels et combler les écarts entre les genres en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi, à l'information et aux technologies.

37. Les incidences des systèmes agricoles et alimentaires non durables sur le climat et l'environnement et leurs conséquences pour les femmes, les filles et les populations sont bien connus<sup>57</sup>. La transformation de ces systèmes vise à la fois l'agriculture industrielle et le régime des subventions agricoles. L'agriculture industrielle est fortement tributaire des monocultures, des semences génétiquement modifiées et de l'utilisation massive de pesticides et d'engrais chimiques et d'outillages coûteux et dépendants des combustibles fossiles. À l'échelle mondiale, l'aide publique à l'agriculture est estimée à 540 milliards de dollars par an, ce qui compromet les engagements pris au titre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. Deux tiers de ce montant ont pour effet de fausser les prix alimentaires, de nuire à la santé et de dégrader l'environnement, notamment la qualité de la biodiversité agricole et des sols qui sont essentiels pour capturer le carbone et maintenir la vie. La réorientation des subventions agricoles permettrait d'améliorer la productivité et les résultats environnementaux de manière durable et de renforcer les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la résilience de 500 millions de petits exploitants agricoles dans

<sup>55</sup> Schalatek, « Core steps to increase quality ».

<sup>56</sup> Ibid.

<sup>57</sup> FAO, *Emissions Due to Agriculture: Global, Regional and Country Trends 2000–2018*, note analytique FAOSTAT n° 18 (Rome, 2020) ; PNUE, *Global Gender and Environment Outlook* (Nairobi, 2016).

le monde, dont beaucoup de femmes, à condition que ces dernières participent activement à la formulation de stratégies de réaffectation, telles que l'agroécologie<sup>58</sup>.

38. Les agricultrices, les productrices et les coopératives de femmes adoptent de plus en plus des pratiques durables, telles que l'agroécologie, l'agroforesterie, la diversification des systèmes de production, l'agriculture respectueuse de l'environnement et les approches fondées sur les écosystèmes (A/74/238), pour favoriser des moyens de subsistance résilients au climat et la souveraineté alimentaire<sup>59</sup>. Ces démarches associent la science et la technologie aux connaissances, pratiques et techniques ancestrales afin de préserver la diversité et la qualité des systèmes agricoles, des cultures, des semences, de l'eau et des sols, d'employer des moyens écologiques de lutter contre les parasites et les mauvaises herbes et de fournir des aliments et d'assurer la nutrition par des régimes alimentaires diversifiés et équilibrés<sup>60</sup>.

39. Malgré l'importance cruciale des forêts pour les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire, les femmes ont un accès restreint aux forêts et aux ressources forestières et leur rôle dans la prise de décision concernant la gestion des forêts est limité à tous les niveaux<sup>61</sup>. Pourtant, leur participation accrue à la gouvernance permet de mieux conserver et régénérer les ressources. Quand les femmes siègent dans les comités forestiers locaux, l'information et la communication concernant la nécessité de conservation sont renforcées, notamment grâce à la transmission de l'éthique de la conservation aux enfants ; la communauté est mieux à même de surveiller les violations relatives à l'exploitation des forêts, et les femmes peuvent mettre en application leurs connaissances sur les plantes et les espèces forestières. Compte tenu de leur expérience, de leurs réseaux sociaux et de leur intérêt à préserver l'héritage forestier pour les générations futures, la participation des femmes âgées aux activités de conservation peut contribuer à la résolution des conflits et aider la communauté à adopter les pratiques de conservation et d'utilisation durable. L'inclusion des femmes sans terre, qui sont celles qui dépendent le plus des forêts pour leur subsistance, permet de veiller à ce que les ménages sans terre respectent les règles d'utilisation des forêts. La mobilisation des groupes de femmes, en particulier de femmes pauvres, peut améliorer la protection des forêts et consolider la force collective des femmes. L'allocation de terrains forestiers de taille suffisante et en assez bon état pour permettre la régénération, accompagnée d'un appui technique public et d'une formation tenant compte de la dimension de genre, permet aux femmes de participer plus efficacement aux efforts de conservation<sup>62</sup>.

40. Le soutien à une pêche durable tenant compte de la dimension de genre dans l'économie bleue permettrait d'améliorer la gestion et la conservation des pêcheries ; en parallèle, il est indispensable d'investir dans la pêche à petite échelle, qui est plus efficace que la pêche industrielle en termes de rendement des captures, de création d'emplois et de durabilité environnementale, la plupart des poissons étant destinés à

<sup>58</sup> FAO, PNUD et PNUE, *A Multi-Billion-Dollar Opportunity: Repurposing Agricultural Support to Transform Food Systems* (Rome, FAO, 2021) (résumé en français sous le titre « Une opportunité se chiffrant à plusieurs milliards de dollars : Réorienter le soutien au secteur agricole pour transformer les systèmes alimentaires »).

<sup>59</sup> Eric Holt-Giménez et Miguel A. Altieri, « Agroecology, food sovereignty, and the new green revolution », *Agroecology and Sustainable Food Systems*, vol. 37, n° 1 (2013).

<sup>60</sup> Voir [www.fao.org/agroecology/overview/scaling-up-agroecology-initiative/fr/](http://www.fao.org/agroecology/overview/scaling-up-agroecology-initiative/fr/) ; Stephen R. Gliessman, *Agroecology: The Ecology of Sustainable Food Systems* (Boca Raton, Florida, CRC Press, 2019).

<sup>61</sup> Esther Mwangi *et al.*, « Gender and sustainable forest management in East Africa and Latin America », *Ecology and Society*, vol. 16, n° 1 (2011).

<sup>62</sup> Bina Agarwal, « Gender and forest conservation: the impact of women's participation in community forest governance », *Ecological Economics*, vol. 68, n° 11 (septembre 2009).

la consommation humaine<sup>63</sup>. Les hommes se consacrent principalement à la pêche, tandis que les femmes sont responsables d'environ 90 % de la transformation informelle et formelle et d'une grande partie de la vente à petite échelle. Plus généralement, les femmes sont les principales gardiennes des pêcheries et des écosystèmes marins et elles participent activement à la promotion de la conservation et de la pêche durable, mais elles sont souvent exclues des politiques, des programmes et de la prise de décisions. Seule 1 des 71 grandes entreprises du secteur des produits de la mer est dirigée par une femme, et 90 % des postes de direction sont occupés des hommes. De nouveaux ministères de l'économie bleue ont été créés, mais les femmes ne dirigent que 13 % des ministères liés à la pêche. La violence fondée sur le genre, très répandue dans le secteur de la pêche, est employée pour maintenir le contrôle des droits et de l'accès aux ressources. Cela a des conséquences sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, notamment des taux d'infection à VIH dans les communautés de pêcheurs qui sont 4 à 14 fois plus élevés que les moyennes nationales<sup>64</sup>.

41. La transition énergétique durable, cruciale pour l'atténuation des changements climatiques, la conservation de l'environnement et la réduction des risques de catastrophe, présente à la fois des difficultés et des possibilités pour la résilience des femmes. L'élargissement de l'accès à des solutions énergétiques durables décentralisées basées sur l'hydroélectricité, le solaire, l'éolien, la biomasse ou la géothermie dans les zones non desservies par les réseaux électriques nationaux apporterait des avantages considérables à l'ensemble de la population, et plus particulièrement pour les moyens de subsistance et la résilience des femmes et des filles en réduisant leur charge de soins et de travaux domestiques non rémunérés. Les mini-réseaux décentralisés d'énergie renouvelable et les coopératives énergétiques peuvent créer des possibilités d'emploi et de participation à la prise de décisions pour les femmes et sont plus abordables et accessibles pour les consommateurs. Toutefois, les entreprises et les coopératives de femmes ont besoin d'un transfert de technologie adapté, de financement, d'informations et de formation pour acquérir, exploiter et gérer efficacement les technologies énergétiques durables (E/CN.6/2020/3).

42. La transition verte pourrait permettre de créer des emplois décents pour les femmes. Toutefois, les normes et stéréotypes sociaux discriminatoires, les écarts persistants entre les genres dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ainsi que la ségrégation des emplois empêchent les jeunes femmes d'accéder à des emplois de qualité dans l'économie verte et dans la gouvernance climatique et environnementale et la gestion des risques de catastrophe<sup>65</sup>. Moins de 17 % de la main-d'œuvre du secteur de l'eau est constituée de femmes, malgré le rôle essentiel qu'elles jouent dans la gestion de cette ressource<sup>66</sup>. Dans le secteur des énergies renouvelables, les femmes occupent 31 % des postes de niveau intermédiaire, mais sont sévèrement sous-représentées dans les postes de direction et dans l'élaboration des politiques et la prise de décision<sup>67</sup>. Les femmes représentent 32 % de la main-d'œuvre dans le secteur des énergies renouvelables, contre 22 % dans celui des énergies conventionnelles, mais elles sont

<sup>63</sup> ONU-Femmes, *Women's Economic Empowerment in Fisheries in the Blue Economy of the Indian Ocean Rim: A Baseline Report* (New York, 2020).

<sup>64</sup> Union internationale pour la conservation de la nature, « New data reveals slow progress ».

<sup>65</sup> Christina Kwauk et Olivia Casey, *A New Green Learning Agenda: Approaches to Quality Education for Climate Action* (Brookings Institution, 2021).

<sup>66</sup> UNESCO, Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, « Accelerating gender equality in the water domain: a call for action », 2021.

<sup>67</sup> Agence internationale pour les énergies renouvelables, *Renewable Energy: A Gender Perspective* (résumé en français sous le titre « Énergies renouvelables : la dimension genre ») (Abou Dhabi, 2019).

surtout présentes aux postes non techniques moins rémunérés<sup>68</sup>. Des programmes de reconversion et de requalification offrant un accès égal aux femmes pourraient contribuer à accroître cette proportion<sup>69</sup>.

43. Il est essentiel de combler les écarts entre les femmes et les hommes en matière d'accès à l'éducation, à l'information et aux compétences pour favoriser la résilience ; il s'agit tout particulièrement de réduire la fracture numérique mondiale entre les genres<sup>70</sup> et de favoriser un accès égal aux connaissances et aux communications, aux prévisions et à la préparation tenant compte des risques, y compris aux systèmes d'alerte rapide. Bien que les femmes rurales pauvres soient parmi les plus désavantagées sur le plan numérique, les agricultrices et les productrices ayant accès à des appareils mobiles leur permettant de recevoir des informations sur le climat et le marché sont mieux équipées pour comprendre et faire face à l'évolution des conditions climatiques et du marché<sup>71</sup>.

44. La réalisation du droit au meilleur état de santé physique et mentale possible est essentielle pour renforcer la résilience des femmes et des filles. Les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les catastrophes ont des effets différents sur la santé selon le genre, notamment sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, et creusent les écarts qui existent déjà entre les genres en matière d'accès aux soins de santé. Il est essentiel de renforcer les systèmes de santé et la prestation de services en y intégrant la réduction des risques de catastrophe. Il est tout aussi important de mettre en place des politiques et des programmes permettant d'améliorer l'accès aux services et aux informations en matière de santé sexuelle et procréative, de renforcer le soutien psychosocial pendant et après les catastrophes, de prévenir le risque accru de mariage d'enfants et de fournir des services essentiels pour la prévention et la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et la prise en charge des personnes qui la subissent<sup>72</sup>.

45. L'accès à la protection sociale, aux services publics et aux infrastructures durables est fondamental pour renforcer la résilience, mais des écarts importants entre les genres subsistent dans tous les domaines (E/CN.6/2019/3). La pénurie d'eau et les perturbations de l'approvisionnement dues aux crises et aux catastrophes climatiques et environnementales forcent les femmes à parcourir de longues distances ou à faire la queue pendant des heures pour obtenir de l'eau. Les services et infrastructures d'eau et d'assainissement sont à la base de la reprise après une catastrophe, mais les besoins des femmes et des filles en matière d'installations sanitaires sûres, propres et séparées et de produits d'hygiène menstruelle sont rarement pris en compte dans les secours en cas de catastrophe et les abris humanitaires. Une planification participative tenant compte de la dimension de genre favoriserait la mise en place de services et d'infrastructures publics accessibles, abordables et durables<sup>73</sup>. Comme l'a montré tout récemment la pandémie de COVID-19, les systèmes de protection sociale universelle tenant compte de la dimension de genre peuvent à la fois protéger contre les effets disproportionnés des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes et renforcer la résilience des femmes et des populations.

<sup>68</sup> Ibid.

<sup>69</sup> Ibid.

<sup>70</sup> Oliver Rowntree *et al.*, *Connected Women: The Mobile Gender Gap Report 2020* (GSM Association, 2020).

<sup>71</sup> Sophia Huyer et Samuel Partey, « Weathering the storm or storming the norms? Moving gender equality forward in climate-resilient agriculture », *Climatic Change*, vol. 158, n° 1 (janvier 2020).

<sup>72</sup> International Planned Parenthood Federation, « Impacts of the climate crisis » ; Staab, Qayum et Diallo, « COVID-19 et l'économie des soins ».

<sup>73</sup> Staab, Qayum et Diallo, « COVID-19 et l'économie des soins ».

46. Il convient de prendre les précautions nécessaires concernant les effets économiques, sociaux et environnementaux contradictoires et préjudiciables, y compris ceux des projets ayant des objectifs climatiques et environnementaux, que peut avoir le développement à grande échelle de l'agriculture, de la foresterie, de l'énergie et des infrastructures sur les femmes et les filles, les populations autochtones et les autres communautés marginalisées, ainsi que sur les écosystèmes et les habitats. L'expansion des plantations de biocarburants pour les énergies renouvelables, fondée sur l'acquisition de terres à grande échelle, a accéléré la déforestation, réduit la biodiversité et augmenté, au lieu de les réduire, les émissions de carbone, déplacé les communautés locales et indigènes et privé les femmes et leurs familles de moyens de subsistance<sup>74</sup>. Les initiatives de reboisement à grande échelle ont eu des conséquences négatives semblables, car elles ont été conçues et mises en œuvre sans le consentement préalable, libre et éclairé des personnes concernées, en particulier des femmes pauvres et indigènes<sup>75</sup>. L'extraction du lithium pour les piles destinées à répondre à la demande croissante d'énergies renouvelables et de technologies vertes nécessite d'énormes quantités d'eau, souvent dans des régions désertiques, et les fuites de produits chimiques provenant des mines polluent les sources d'eau, ce qui provoque des problèmes de santé procréative et accroît considérablement la pression sur le temps et le travail des femmes en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable et en nourriture<sup>76</sup>. Aucun programme, quelle que soit son ampleur, ne peut être considéré comme durable ou contribuant à la résilience s'il alourdit, au lieu de la diminuer, la charge de soins et de travaux domestiques non rémunérés effectués par les femmes et les filles<sup>77</sup>.

## VIII. Améliorer les statistiques et les données ventilées par genre

47. En dépit de certains progrès, des lacunes importantes subsistent dans les statistiques et les données ventilées par genre relatives au climat, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs. Les paramètres utilisés ne suffisent pas à rendre compte de la dimension de genre dans les facteurs et les effets différenciés que les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les catastrophes ont sur les femmes et les hommes, des différences entre les genres en matière de vulnérabilité et de capacité d'adaptation et des contributions spécifiques des femmes à la conservation de l'environnement et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets<sup>78</sup>. Il est rare que les données soient ventilées selon d'autres critères, notamment le revenu, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, l'orientation sexuelle et l'identité de genre et la situation géographique, mais cela est essentiel pour comprendre les personnes les plus touchées par les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les catastrophes. Cela a pour effet de limiter les connaissances et la capacité des décideurs et des praticiens d'élaborer et d'adopter

<sup>74</sup> Saturnino M. Borras, Jr., Philip McMichael et Ian Scoones, « The politics of biofuels, land and agrarian change: editors' introduction », *Journal of Peasant Studies*, vol. 37, n° 4 (2010) ; Sophie Jane Tudge, Andy Purvis et Adriana De Palma, « The impacts of biofuel crops on local biodiversity: a global synthesis », *Biodiversity and Conservation*, vol. 30, n° 11 (septembre 2021).

<sup>75</sup> ONU-Femmes et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Realizing Women's Rights to Land and Other Productive Resources*, 1<sup>re</sup> éd. (2013).

<sup>76</sup> Kate Aronoff et al., *A Planet to Win: Why We Need a Green New Deal* (Brooklyn, New York, Verso, 2019).

<sup>77</sup> *The World Survey on the Role of Women in Development: Gender Equality and Sustainable Development* (publication des Nations Unies, 2014).

<sup>78</sup> Alvina Erman et al., *Gender Dimensions of Disaster Risk and Resilience: Existing Evidence* (Washington, Banque mondiale et Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, 2021).

des politiques et des programmes efficaces et fondés sur des données probantes à tous les niveaux<sup>79</sup>.

48. Alors que les objectifs de développement durable comportent 20 indicateurs uniques, soit 9 % du total, qui portent globalement sur l'égalité des genres et les considérations environnementales, beaucoup d'objectifs et de cibles en matière d'environnement ne comportent aucun indicateur lié au genre. Le renforcement du lien entre les questions de genre et l'environnement dans le cadre des objectifs, notamment par l'élaboration d'indicateurs supplémentaires ventilés par genre, serait essentiel pour mesurer et suivre les progrès en matière de développement durable sensible au genre<sup>80</sup>.

49. L'absence de données ventilées par genre et de statistiques genrées est l'un des nombreux facteurs qui rendent les femmes et les filles, ainsi que leurs besoins et leurs priorités, invisibles aux décideurs politiques. Cette situation a été mise en évidence par les mesures prises pour lutter contre la COVID-19, dans lesquelles les droits et les problèmes des femmes ont été ignorés. Sur plus de 3 000 mesures relatives au marché du travail et à la protection sociale adoptées dans 221 pays et territoires jusqu'en novembre 2021, moins de 20 % pourraient être considérées comme tenant compte du genre sur les plans de la sécurité économique des femmes ou des travaux domestiques non rémunérés effectués par les femmes<sup>81</sup>. Il est donc capital de remédier au manque de données sur le lien entre l'égalité des genres et l'environnement, notamment sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, si l'on veut éclairer les politiques et les programmes visant à réaliser l'égalité des genres et à promouvoir l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles.

50. Il n'existe aucun cadre de suivi des progrès convenu au niveau international qui intègre des données sur le genre et le climat, à l'exception de l'indicateur 13.b.1, qui mesure le soutien apporté aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement en ce qui concerne les moyens de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques qui incluent les femmes, les jeunes et les communautés locales et marginalisées<sup>82</sup>. Les contributions déterminées au niveau national sont un outil qui peut renforcer les efforts relatifs aux statistiques genrées liées au climat, mais seuls 20 pays (22 %) ont inclus des données ventilées par genre dans leurs contributions déterminées au niveau national en 2021<sup>83</sup>.

51. La première version du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 élaboré au titre de la Convention sur la diversité biologique comprenait un indicateur concernant la participation des femmes et des filles à la prise de décision en matière de biodiversité, mais on ne sait pas bien si les indicateurs concernant les personnes devront être ventilés par genre. Le cadre devant être finalisé en 2022, l'action menée pour renforcer le dispositif de suivi se poursuit.

<sup>79</sup> PNUE et Union internationale pour la conservation de la nature, *Gender and Environment Statistics: Unlocking Information for Action and Measuring the SDGs* (Nairobi, PNUE, 2018).

<sup>80</sup> ONU-Femmes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, PNUE et Union internationale pour la conservation de la nature, « Mainstreaming gender in environment statistics for the SDGs and beyond: identifying priorities in Asia and the Pacific » (2019).

<sup>81</sup> PNUD et ONU-Femmes, « COVID-19 global gender response tracker: global factsheet », Version 3, 11 novembre 2021.

<sup>82</sup> ONU-Femmes, « Measuring the nexus between gender equality and women's empowerment and the environment, including climate change and disaster risk reduction », document d'information préparé pour la réunion du groupe d'expertes et d'experts tenue lors de la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, octobre 2021.

<sup>83</sup> Union internationale pour la conservation de la nature, *Gender and National Climate Planning: Gender Integration in the Revised Nationally Determined Contributions* (Gland, Suisse, 2021).

52. Le système de suivi du Cadre de Sendai permet aux pays de rendre compte systématiquement des objectifs et des indicateurs mondiaux du Cadre de Sendai. Les pays sont encouragés à ventiler les données par genre, âge et handicap, mais dans la pratique, très peu le font<sup>84</sup>. Lorsque des catastrophes se produisent, l'absence de données ventilées par genre sur les décès, les blessures, les déplacements et les pertes matérielles masque les besoins et les priorités des femmes et leur capacité de faire face à la situation et de s'en relever. L'ajout d'indicateurs sur la perte d'emploi, la réduction des heures de travail rémunéré, l'augmentation des soins et des travaux domestiques non rémunérés, la violence à l'égard des femmes et des filles et la destruction des structures de soins et des transports publics permettrait de saisir les répercussions différenciées de ces phénomènes sur les femmes<sup>85</sup>.

53. Les besoins en données pour le suivi des aspects des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes qui touchent à la dimension de genre sont considérables et il sera nécessaire d'investir massivement et de renforcer les capacités à cet égard. En s'appuyant sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, dans lesquels ils sont encouragés à recueillir des données relatives aux incidences environnementales sur les femmes, ainsi que sur les objectifs de développement durable, les États pourront harmoniser les efforts nationaux dans tous les secteurs afin de créer un environnement propice à la collecte de données tenant compte de la dimension de genre. À cette fin, il faudra faire preuve de volonté politique, améliorer les capacités statistiques en tenant compte du lien entre le genre et l'environnement et renforcer la coordination et la coopération entre les secteurs et à différents niveaux, notamment entre les ministères d'exécution, les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres, les systèmes statistiques nationaux, les chercheurs, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales<sup>86</sup>.

## IX. Favoriser une transition juste tenant compte des questions de genre

54. Pour faire face à la crise planétaire et instaurer une reprise durable, il est nécessaire d'apporter des changements radicaux aux économies et aux systèmes de protection sociale et de soins, comme l'a amplement démontré la pandémie de COVID-19<sup>87</sup>. Le monde du travail est intrinsèquement lié à l'environnement naturel, puisque plus de 1,2 milliard d'emplois dépendent d'un environnement et d'écosystèmes stables<sup>88</sup>. Les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les catastrophes menacent les emplois, les moyens de subsistance et les droits et la sécurité sur les plans économiques et sociaux. Le travail décent est en jeu, en particulier pour les femmes, dont la plupart occupent des emplois informels et vulnérables. L'Accord de Paris appelle à une transition juste pour la population active et à la création d'emplois décents, étayée par les Principes directeurs de l'Organisation internationale du Travail pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, qui portent sur la gestion des transitions vers des économies écologiquement durables et à faible émission de carbone en vue de créer des emplois décents à grande échelle, de minimiser les incidences sur les travailleurs affectés, de rendre l'économie plus inclusive,

<sup>84</sup> Picard, « Empowering women in climate ».

<sup>85</sup> ONU-Femmes, « Measuring the nexus between gender equality and women's empowerment and the environment ».

<sup>86</sup> PNUe et Union internationale pour la conservation de la nature, *Gender and Environment Statistics*.

<sup>87</sup> Staab, Qayum et Diallo, « COVID-19 et l'économie des soins ».

<sup>88</sup> Guillermo E. Montt, *The Future of Work in a Changing Natural Environment: Climate Change, Degradation and Sustainability* (Genève, OIT, 2018).

d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir la protection sociale<sup>89</sup>. Toutefois, on estime que plus de 80 % des nouveaux emplois créés par le démantèlement de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, principalement par l'élimination progressive des mines de charbon et de l'électricité produite à partir du charbon, le seront dans des secteurs actuellement dominés par les hommes. Par conséquent, il est crucial d'éliminer la ségrégation des emplois et la discrimination fondée sur le genre sur le marché du travail pour permettre une transition juste tenant compte des questions de genre<sup>90</sup>.

55. Une transition juste et tenant compte de la dimension de genre accorde une place centrale à l'égalité des genres et aux soins dans les politiques et les programmes, ainsi qu'à une économie au service de toutes les personnes et de la planète, dans le respect des droits et du principe consistant à ne laisser personne de côté, y compris les personnes confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination fondées sur le genre, le revenu, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, l'identité de genre et l'orientation sexuelle ou d'autres critères<sup>91</sup>. Il faut un modèle de développement différent qui privilégie l'élimination des inégalités et de la pauvreté plutôt que les impératifs de la croissance économique et qui lutte contre la consommation source de gaspillage et la dégradation de l'environnement, plutôt que de les considérer comme des facteurs de la croissance (A/75/181/Rev.1). Toute transition juste devrait être articulée autour de la dynamisation des économies verte et bleue au moyen d'investissements dans des services publics élargis et tenant compte de la dimension de genre, dans les systèmes de protection sociale universelle, de santé et de soins et dans les transports et infrastructures durables, qui se traduisent par la création de nombreux emplois décents pour les femmes et les hommes<sup>92</sup>.

## X. Conclusions et recommandations

**56. La réalisation de l'égalité des genres, le respect des droits et l'avancement des femmes et des filles sont essentiels pour permettre l'application intégrale, efficace et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour faire progresser l'égalité des genres et l'avancement des femmes dans le contexte des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe, il faut des politiques et des programmes globaux et intégrés qui protègent les droits, renforcent la résilience et favorisent les économies vertes et bleues régénératrices et les transitions justes qui tiennent compte de l'égalité des genres. Comme on l'a vu dans le présent rapport, les mesures suivantes sont importantes et utiles pour relever ces défis et saisir les occasions de protéger les personnes et la planète : intégrer la dimension de genre dans la gouvernance aux niveaux international, national et local ; assurer la participation pleine, effective et véritable des femmes et leur rôle moteur, sur un pied d'égalité ; accroître le financement des solutions tenant compte de la dimension de genre ; renforcer la résilience des femmes et des filles ; améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques genrées ; accélérer une transition juste tenant compte des questions de genre.**

<sup>89</sup> Marieke Koning et Samantha Smith, « Just transition and gender: a review », document d'expert préparé pour la réunion du groupe d'expertes et d'experts tenue lors de la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, octobre 2021.

<sup>90</sup> Catherine Saget, Adrien Vogt-Schilb et Trang Luu, *Jobs in a Net-Zero Emissions Future in Latin America and the Caribbean* (Washington et Genève, Banque interaméricaine de développement et OIT, 2020).

<sup>91</sup> Staab, Qayum et Diallo, « COVID-19 et l'économie des soins ».

<sup>92</sup> OIT, « Social protection for a just transition: a global strategy for increasing ambition in climate action », 2019.

57. Pour atteindre ces objectifs, la Commission de la condition de la femme souhaitera peut-être inviter instamment les gouvernements et autres parties intéressées à prendre les mesures énoncées ci-après.

*Intégrer les questions de genre dans les politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes*

a) Remplir les engagements et obligations au titre des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai en ce qui concerne les changements climatiques, l'environnement et la réduction des risques de catastrophe de manière globale et intégrée, en tenant pleinement compte des plans d'action connexes en faveur de l'égalité des genres et en demandant la création de tels plans lorsqu'il n'en existe pas, et en intégrant les questions de genre dans les contributions déterminées au niveau national, les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui doit être adopté lors de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ;

b) Promouvoir et protéger le droit des femmes et des filles à un environnement sûr, propre, sain et durable et adopter des politiques pour qu'elles puissent exercer ce droit ;

c) Reconnaître que les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les catastrophes ont des effets distincts et disproportionnés sur les femmes et les filles, en particulier celles qui subissent des formes multiples et croisées de discrimination, et veiller à ce que les politiques et les programmes tiennent compte de ces effets pour renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des femmes et des filles dans les villes et dans les zones côtières et rurales ;

d) Reconnaître les répercussions des crises et des catastrophes climatiques et environnementales sur les femmes et les filles dans les situations de conflit et de crise, et intégrer systématiquement la dimension de genre dans les mécanismes et les programmes relatifs au climat et à la sécurité ;

e) Tenir compte des questions de genre dans la conception, le financement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes relatifs à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, à la réduction des risques de catastrophe, à la biodiversité, à la dégradation de l'environnement et à la pollution, y compris par les microplastiques, ainsi que dans l'évaluation des besoins, les prévisions et les systèmes d'alerte rapide, et dans les plans de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement ;

f) Renforcer la coordination et l'intégration des questions de genre dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre intégrées de politiques et de programmes tenant compte de la dimension de genre dans les domaines des changements climatiques et de la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes ;

g) Renforcer les capacités des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres à tous les niveaux, grâce à un financement durable et adéquat, notamment au moyen de l'aide publique au développement, de manière à appuyer la prise en compte systématique des questions de genre dans la conception, la mise en place et l'évaluation des politiques et programmes de lutte contre les changements climatiques et de réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes ;

*Promouvoir la participation et le leadership des femmes*

**h) Garantir la participation et la représentation pleines, égales et véritables des femmes à tous les niveaux de gouvernance dans les domaines des changements climatiques et de la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe, y compris dans les institutions et les délégations nationales participant aux réunions des Conférences des Parties aux Conventions de Rio et aux autres instances de prise de décision, et adopter des mesures spéciales adaptées, notamment des quotas, en veillant tout particulièrement à favoriser la participation des jeunes femmes ;**

**i) Tirer parti de la participation et de l'influence des femmes dans la gestion de la conservation et de l'exploitation durable des ressources naturelles, notamment dans les situations de conflit ou de crise ;**

*Développer le financement tenant compte de la dimension de genre*

**j) Accroître de manière significative les investissements dans des politiques et programmes de lutte contre les changements climatiques et de réduction des risques environnementaux et de catastrophes qui tiennent compte de la dimension de genre, en mobilisant des moyens financiers auprès de toutes les sources, publiques et privées, nationales et internationales et en les allouant, en accordant une priorité accrue à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes dans l'aide publique au développement ;**

**k) Respecter les engagements financiers existants en matière de changements climatiques et de réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes, y compris l'engagement de dépenses annuelles de 100 milliards de dollars destinées à aider les pays en développement à faire face aux changements climatiques et à intégrer la dimension de genre ;**

**l) Réorienter les subventions nuisibles à l'environnement accordées aux combustibles fossiles et à l'agriculture vers le financement de politiques et de programmes visant à renforcer et à accroître la résilience des femmes et des filles face aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes ;**

**m) Accroître les financements publics et privés accordés aux organisations féminines et entreprises appartenant à des femmes pour des initiatives liées aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe ;**

*Renforcer la résilience des femmes*

**n) Renforcer et consolider la résilience des femmes et des filles face aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes en finançant et en mettant en place des infrastructures et des services publics durables et en offrant aux femmes une protection sociale et des possibilités de travail décent ;**

**o) Promouvoir l'apprentissage, la formation et l'éducation tout au long de la vie, y compris en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, pour les femmes et les filles, et tirer parti des connaissances et pratiques ancestrales des peuples autochtones et des populations locales pour favoriser la prise en compte des questions de genre dans l'adaptation aux changements climatiques, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources, ainsi que dans la réduction des risques de catastrophe ;**

p) Prendre des mesures concrètes pour veiller à ce que toutes les femmes et toutes les filles puissent exercer le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, en assurant l'accès de toutes aux soins de santé sexuelle et procréative et la protection des droits connexes, afin de renforcer leur résilience face aux changements climatiques, aux risques environnementaux et aux risques de catastrophes ;

q) Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles dans les contextes de crises et de catastrophes climatiques et environnementales, en assurant la fourniture de services essentiels aux victimes et aux rescapées de la violence ;

r) Promouvoir et protéger les droits des défenseuses des droits humains liés à l'environnement et veiller à ce que les violations et les atteintes dont elles sont la cible fassent l'objet d'enquêtes et à ce que les responsables aient à répondre de leurs actes, conformément aux accords mondiaux et régionaux applicables ;

*Améliorer les statistiques et les données ventilées par genre*

s) Renforcer la capacité des organismes nationaux de statistique et des autres instances gouvernementales de recueillir, d'analyser, de diffuser et d'utiliser des données sur les changements climatiques, les risques environnementaux et systémiques et les conséquences des catastrophes, ventilées selon le revenu, le genre, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la situation géographique et d'autres caractéristiques, y compris sur les liens entre les changements climatiques et le mariage d'enfants et d'autres domaines ayant des incidences particulières sur les femmes et les filles, et aider les pays en développement à obtenir des statistiques genrées fiables et actualisées de grande qualité à partir desquelles élaborer les politiques et programmes de lutte contre les changements climatiques et de réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes ;

*Favoriser une transition juste tenant compte des questions de genre*

t) Soutenir et financer des transitions justes et tenant compte des questions de genre vers des économies vertes et bleues régénératrices, centrées sur la protection sociale et les soins ;

u) Investir dans des services publics, des systèmes de protection sociale universelle, de santé et de soins ainsi que dans les transports et les infrastructures durables tenant compte de la dimension de genre, afin de réduire les soins et les travaux domestiques non rémunérés effectués par les femmes et les filles, d'augmenter le travail décent rémunéré des femmes et de faciliter leur participation à des transitions justes ;

v) Promouvoir l'accès égal des femmes à un travail décent dans les secteurs de l'économie verte et bleue, tels que l'énergie durable, la pêche, la foresterie et l'agroécologie, en éliminant la ségrégation des emplois et les normes sociales discriminatoires.

58. La Commission voudra peut-être demander au système des Nations Unies et à d'autres organisations internationales, notamment aux institutions financières internationales, de collaborer pour aider les États Membres à appliquer, évaluer et suivre à tous les niveaux les recommandations qui précèdent.